

# République Islamique de Mauritanie

Ministère de l'Economie et des Finances



## STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030

**Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre (NASMO)  
du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025  
Chantier n°4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de  
l'éducation et de la formation professionnelle**

**MAI 2025**

## Table des matières

<b>Résumé analytique</b> .....	3
<b>I. Introduction</b> .....	8
<b>II. Bilan des progrès</b> .....	9
<b>I.1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès</b> .....	10
<b>I.2. Réformes et mesures entreprises en 2024</b> .....	13
<b>III. Analyse des défis et contraintes</b> .....	16
<b>IV. Perspectives</b> .....	17
<b>V. Financement du chantier</b> .....	18
<b>VI. Conclusions du chantier</b> .....	19
<b>VII. Recommandations relatives au chantier</b> .....	20
<b>I. Annexes</b> .....	22
<b>VIII.1. Bibliographie</b> .....	22

## Résumé analytique

Le capital humain joue un rôle central dans le développement économique durable et le bien-être des populations. En regroupant les compétences, connaissances, santé et expériences des individus, il stimule la productivité et l'innovation. Des populations bien éduquées et en bonne santé contribuent davantage à l'économie en augmentant l'efficacité au travail, en adoptant rapidement les nouvelles technologies et en développant des industries innovantes. Un capital humain bien formé favorise également une meilleure gestion des ressources naturelles et facilite la transition vers des pratiques durables, garantissant ainsi un développement pérenne.

L'investissement dans l'éducation permet de réduire les disparités économiques et sociales en offrant à chacun des opportunités équitables de réussite, quelles que soient ses origines. Cela contribue à bâtir une société plus équitable et solidaire, essentielle à la stabilité et à la prospérité.

Dans cette optique, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) consacre son quatrième chantier à l'éducation et la formation tout aux longues de la vie. *Ce chantier vise à promouvoir un capital humain de qualité, capable de stimuler la croissance économique tout en réduisant les inégalités. L'investissement dans ce domaine est impératif pour garantir que l'ambitieuse transformation économique souhaitée soit non seulement réalisable, mais également bénéfique à tous, et qu'elle puisse générer une durabilité à long terme.*

*Les objectifs spécifiques de ce chantier au titre de plan d'action de la SCAPP 2021-2025 :*

- **Un enseignement de base accessible et de qualité préparant les élèves à une meilleure intégration du cycle secondaire :** cet objectif devrait être atteint à travers le renforcement de la gouvernance de l'enseignement de base et secondaire, l'amélioration de l'accès inclusif et la modernisation du secteur et la promotion de l'enseignement numérique ;
- **Un enseignement originel moderne, tolérant, efficace et jouant un rôle de premier plan dans la lutte contre l'extrémisme, et une alphabétisation arrimée aux stratégies éducatives nationales,** à travers la promotion de la gouvernance du secteur, le renforcement des capacités notamment en ressources humaines qualifiées, le développement des programmes d'alphabétisation et de la promotion de l'enseignement informel et le développement pour la promotion de l'alphabétisation et l'enseignement informel;
- **Un enseignement supérieur performant, diversifié et répondant à la demande de l'économie ainsi qu'une recherche scientifique endogène et inclusive,**—la réalisation de cet objectif requière, selon—la SCAPP, une bonne gouvernance du secteur basée sur les évidences et un cadre réglementaire et institutionnel cohérent et complet, le renforcement de l'offre de l'enseignement supérieur favorisant l'efficacité interne et externe de l'enseignement supérieur,

la promotion de la recherche scientifique et le développement de partenariats et de la coopération internationale ;

- **Une formation professionnelle qualitative, diplômante et centrée sur les besoins en développement du pays**, la SCAPP identifie deux axes d'interventions pour atteindre cet objectif : le développement d'une offre de formation de qualité diversifiée et adaptée aux besoins du marché et l'augmentation de la capacité d'accueil.

Le financement du secteur éducatif reste en ligne avec les engagements de la SCAPP et des normes internationales. En 2024, la loi de finances rectificative a alloué **13 % des dépenses publiques** à l'éducation, dans un contexte où la loi d'orientation 2022-023 impose la mobilisation de ressources suffisantes, conformément au **plancher de 4 % du PIB** recommandé par le Cadre d'action Éducation 2030. L'État demeure le principal bailleur, avec **1,544 milliard MRU** investis à travers le budget d'investissement (BCI), soit **59 % des prévisions**. Les partenaires techniques et financiers (PTF) ont apporté un financement de **1,26 milliard MRU**, dépassant les objectifs fixés par le plan d'action triennal du PNDSE III (**111 % de réalisation**), bien que freinés par des contraintes administratives et un manque de traçabilité budgétaire.

Concernant l'accès à l'éducation, le recensement de 2023 révèle que **28 % des enfants de 3 à 5 ans** sont scolarisés, dont **11 %** dans l'enseignement formel et **50 %** dans des structures coraniques. **6 %** sont inscrits prématurément au primaire, faute d'infrastructures adaptées. L'objectif de **50 % de scolarisation au préscolaire d'ici 2030** paraît difficilement atteignable en raison de la gouvernance morcelée du sous-secteur.

Chez les enfants de 6 à 11 ans, **17,5 %** sont totalement exclus du système éducatif, **23,3 %** fréquentent uniquement les écoles coraniques, et **56 %** sont inscrits au primaire. Le **taux brut de scolarisation (TBS)** primaire est estimé à **96,9 %** selon le RGPH, tandis que les statistiques administratives le situent à **110 %**. À peine **1 %** des enfants de cette tranche sont déjà passés au secondaire. Pour les 12-18 ans, **13 %** restent hors du système, et **40,7 %** sont encore au primaire, soulignant les retards scolaires. Le **TBS au secondaire** s'élève à **36,8 %** en 2023, contre **30,3 %** en 2013.

Malgré les efforts, la capacité d'accueil reste en deçà des besoins. Entre 2011 et 2020, seulement **1 308 salles de classe** ont été construites au primaire (pour un objectif de **3 643**), et **798 au secondaire** (sur **1 292** prévues).

La qualité de l'apprentissage demeure préoccupante. Selon l'enquête SDI 2024, **56 %** des élèves de 4e année lisent une phrase simple en arabe, mais seulement **26 %** la comprennent. En français, ces proportions chutent à **18 %** pour la lecture et **3,7 %** pour la compréhension. En mathématiques, **62 %** réussissent une addition simple, **17 %** une soustraction à deux chiffres, et seulement **9 %** une multiplication. Le **taux d'achèvement du primaire** a reculé de **6 points depuis 2019**, après une amélioration entre 2016 et 2019. Ce recul reflète une instabilité persistante du système, accentuée par des facteurs comme la **rentrée tardive des enfants**, le **faible niveau des acquis**, et la forte proportion (**60 %**) d'écoles incomplètes.

L'enseignement originel joue un rôle important dans la scolarisation et l'alphabétisation. Deux enfants sur trois âgés de 3 à 5 ans y sont inscrits. Pour les enfants de 6 à 14 ans, **60 %**

fréquentent l'enseignement originel. Toutefois, le **taux d'alphabétisation** pour les 10 ans et plus est en baisse : **30 % en 2023**, contre **36 % en 2013**.

Avec plus de **50 % de la population âgée de moins de 18 ans**, la pression démographique renforce les défis du système éducatif, en particulier pour le sous-secteur de la formation technique et professionnelle (FTP). Ce dernier est perçu comme un levier essentiel pour la transition démographique et la cohésion sociale, dans un contexte régional fragile. En 2020, plus de **40 % des jeunes de 15 à 24 ans** étaient **hors système éducatif et sans emploi**.

Le nombre d'apprenants dans la FTP a atteint **9 591 étudiants en 2023-2024**, dont **33 % de filles**, représentant une **augmentation de 25,7 %** par rapport à l'année précédente. Le **ratio élèves/formateur** est de **15,62**, avec de fortes disparités régionales : **11,35 au Tagant** contre **24,37 au Gorgol**. Le **taux de redoublement** est élevé (**6 %**). Le **taux de participation des 15-24 ans** à la FTP reste très faible : **0,95 %** en 2023 (contre **0,92 %** en 2018), sans écart notable entre hommes (**0,96 %**) et femmes (**0,95 %**).

Enfin, dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants dans le public est passé de **23 656 en 2019** à **34 616 en 2024**, avec **45 % de filles**. Toutefois, le **nombre d'étudiants pour 100 000 habitants** a légèrement baissé, de **690** à **643**, en raison de la révision démographique. Le **taux d'encadrement** s'est amélioré, passant de **31** à **39 enseignants pour 1000 étudiants**.

En 2024, le gouvernement mauritanien a adopté le **PNDSE III (2023-2030)** et son plan d'action triennal (2024-2026), marquant son engagement à garantir le droit à l'éducation. Ce programme, partiellement fondé sur les résultats du **RESEN 2024**, a cependant souffert de retards dans l'élaboration de la politique linguistique et des textes d'application de la **loi d'orientation 2022-023**, limitant son intégration complète. Les financements restent insuffisants pour assurer l'obligation scolaire des 6-14 ans, dans un contexte de désengagement progressif du secteur privé.

Un **Pacte de partenariat** a été signé avec les partenaires techniques et financiers, bien que son opérationnalisation soit encore incomplète. Le Groupe local des PTF a notamment émis des réserves concernant la prise en compte limitée des enseignements du **PNDSE II**.

Sur le plan institutionnel, plusieurs avancées ont été enregistrées : installation de la **Commission nationale des curricula**, création du **Comité scientifique de l'IPELAN**, et élaboration d'un **cadre de référence des programmes**. Le **MASEF** a validé la **stratégie nationale du préscolaire**, avec des actions concrètes comme la rénovation des écoles maternelles, la formation de plus de **200 monitrices**, le recrutement de **140 éducatrices**, et l'équipement de **395 classes**. **15 000 enfants vulnérables** ont été accueillis à travers **22 réseaux** dans les wilayas.

Dans l'enseignement primaire, le gouvernement a construit **1 062 salles de classe**, recruté **886 enseignants**, titularisé **1 143 prestataires**, distribué **43 000 tables-bancs**, et étendu les **cantines scolaires** à **1 710 écoles** pour **242 548 élèves**. Plus de **200 000 uniformes** ont été distribués. L'encadrement pédagogique a concerné **4 056 enseignants**, accompagnés d'une **prime d'encadrement de 10 000 MRO**.

La réforme curriculaire a abouti à la réécriture des programmes du primaire et du collège, avec l'introduction de nouveaux contenus en **informatique** et **technologie**, et des

expérimentations en **langues nationales**. Plus de **1 million de manuels scolaires** ont été imprimés. **2 700 tablettes** ont été distribuées aux enseignants et **2 150 élèves** ont accédé à l'enseignement numérique. Le programme **Excellence Républicaine** a permis l'intégration de **78 élèves** issus de familles vulnérables au Lycée d'Excellence, avec **un taux de réussite de 90,9 %**. Le taux de réussite au baccalauréat est passé de **15 % à 23 %** en session normale.

Dans l'enseignement supérieur, la pression croissante a conduit à la mise en service d'un **nouveau complexe universitaire de 11 000 places** et à l'ouverture de filières en **médecine, IA, traduction, logistique**. L'ENS a introduit **8 nouvelles filières**, et **98 professeurs** ont été recrutés. La suppression des bourses de premier cycle à l'étranger vise à rediriger les ressources vers la **recherche scientifique**, soutenue par la restructuration du **HCRSI** et de l'**ANRSI**, l'accréditation de **11 nouvelles unités de recherche**, et le soutien à **41 unités existantes**.

Enfin, l'offre de **formation professionnelle et technique** a été renforcée avec la création de **2 nouveaux établissements** à Nouadhibou et Nouakchott, la construction de **salles d'apprentissage** à Néma et Mbera, et la relance de l'extension du **CSET**. Le lancement de la **plateforme Tekwin** marque un tournant vers une **gestion axée sur les résultats**.

Le secteur éducatif mauritanien est confronté à des **défis structurels majeurs** entravant la mise en œuvre effective des politiques publiques. Parmi les plus préoccupants figurent la **dispersion géographique de la population**, compliquant l'accès équitable à l'éducation, et des **normes sociales défavorables**, notamment en milieu rural, qui freinent la scolarisation des filles. Le **sous-financement chronique** du secteur, affectant l'éducation de base, la formation continue et l'alphabétisation, aggrave la précarité éducative, dans un contexte où **44 % des jeunes de 15 à 24 ans** sont sans emploi ni formation.

La **gouvernance sectorielle** reste faible, en raison d'une coordination insuffisante entre les ministères, d'un déficit en planification, et d'un usage limité des données pour le pilotage. La **qualité de l'enseignement** est fortement compromise par un corps enseignant peu qualifié, mal encadré et faiblement valorisé.

En réponse, le gouvernement a adopté le **PNDSE III (2023-2030)** et son **plan triennal (2024-2026)**, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ce programme prévoit :

- une scolarisation de 50 % des enfants de 5 ans en classes préparatoires d'ici 2029,
- un taux d'achèvement du primaire de 88 %,
- une capacité d'accueil de 20 000 étudiants dans la formation professionnelle,
- et le renforcement de l'enseignement supérieur par la création de cinq écoles régionales et d'une université à Nouadhibou.

Pour 2025, les mesures prioritaires incluent :

- la **création d'une Agence nationale pour le préscolaire**,
- l'élaboration d'une **Stratégie nationale d'inclusion éducative**,
- la mise en place d'un **fonds de valorisation du métier enseignant**,
- une **révision de la carte scolaire**,

- un **programme ambitieux d'infrastructures éducatives**,
- ainsi que **le lancement d'une nouvelle politique du livre scolaire**.

Le **pacte de partenariat avec les bailleurs**, le **projet Sahel**, et la **réallocation progressive de ressources nationales** constituent des leviers clés pour renforcer la résilience du système éducatif et garantir une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous.

# I. Introduction

L'amélioration de l'accès équitable à une éducation de qualité constitue une priorité de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) et de son plan d'action 2021-2025. L'éducation inclusive y est retenue comme levier central pour garantir la cohésion sociale et l'engagement de ne laisser personne pour compte.

Le plan d'action 2021-2025 poursuit quatre objectifs spécifiques :

1. Un enseignement de base accessible et de qualité, favorisant la transition vers le secondaire ;
2. Un enseignement originel modernisé, tolérant, et aligné aux stratégies d'alphabétisation ;
3. Un enseignement supérieur performant, adapté aux besoins économiques, avec une recherche scientifique inclusive ;
4. Une formation professionnelle qualifiante, axée sur les besoins du marché et le développement du pays.

Ces orientations ont été traduites par la Loi d'orientation n° 2022-023, qui vise à bâtir un système éducatif équitable, moderne et inclusif. Cette loi introduit notamment les langues nationales comme langues d'enseignement au primaire : système unilingue pour les enfants arabophones, et bilingue (arabe + langue nationale) pour les non-arabophones. Le secondaire reste bilingue, avec le français pour les matières scientifiques, enseigné dès la 2<sup>e</sup> année du primaire, et l'anglais introduit en 1<sup>re</sup> année du secondaire.

En effet, Le système éducatif mauritanien, régi par la loi d'orientation, comprend l'ensemble des institutions et organismes qui réglementent et fournissent des services pour l'exercice de l'éducation et de la formation. Il englobe l'éducation formelle, l'éducation non formelle et couvre notamment : le préscolaire, le primaire, le secondaire, la formation technique et professionnelle, le supérieur (qui constitue l'éducation formelle au sens de l'article 19), ainsi que la recherche scientifique, l'alphabétisation et l'enseignement originel. Cinq ministères sont concernés par le pilotage du secteur éducatif mauritanien :

- le ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système éducatif (MENRSE) ;
- le ministère de la Formation professionnelle, de l'artisanat et des métiers (MFPAM)<sup>1</sup> ;
- le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- le ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) ;
- le ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO).

---

<sup>1</sup> Après avoir été regroupé avec la direction de l'emploi pendant plusieurs années jusqu'en 2018, l'Enseignement et la formation technique et professionnelle a rejoint durant certaines années l'enseignement secondaire et parfois la direction de la jeunesse. De 2021 à 2024, le secteur de l'EFTP est confié au ministère de l'emploi et de la formation professionnelle. Depuis, septembre 2024, il a été regroupé avec l'artisanat.

D'autres ministères interviennent dans le système éducatif et de formation, principalement par la tutelle d'établissements de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur, ou à travers la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des infrastructures éducatives et des programmes ciblant les groupes vulnérables. Il s'agit du ministère de la défense qui assure la tutelle de deux institutions de formation supérieure, ministère de la santé qui assure la tutelle des écoles de santé, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et ministère de l'autonomisation des jeunes, de l'emploi, des sports et service civique et le ministère du commerce et du tourisme qui assurent également la tutelle des instituts de formation professionnelle et Taazour qui met en œuvre des interventions ciblées en faveur de la scolarisation des enfants les plus démunies. Le LFR ne permet pas d'identifier les enveloppes budgétaires dédiées à l'éducation de ministère de l'habitat de Tazzour et des régions.

La présente note fait le bilan des actions entreprises en 2024 dans le cadre du deuxième plan d'action de la SCAPP, en particulier sur le chantier 4 relatif au Relèvement *de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle*. Elle analyse les progrès réalisés, identifie les contraintes rencontrées, explore les opportunités, et formule des recommandations. La méthodologie repose sur une revue documentaire, l'analyse des données (RGPH 2023, enquête SDI 2024, annuaires statistiques), ainsi que des entretiens avec les membres du Comité de Suivi (CDS).

Cependant, des obstacles majeurs ont été identifiés : la non-fonctionnalité des CDS, une faible appropriation de la SCAPP par les secteurs concernés, la faiblesse des systèmes d'information, l'absence d'intégration des objectifs de la SCAPP dans les programmations sectorielles, et un dispositif de suivi insuffisant, limitant l'efficacité de la revue.

## II. Bilan des progrès

Le plan d'actions de la SCAPP repose sur trois stratégies pour garantir à tous une *éducation équitable, inclusive et de qualité, ainsi que des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie* (ODD 4) : la promotion de la bonne gouvernance du secteur, le renforcement de l'offre et l'amélioration de la qualité. Il définit des objectifs pour les différents sous-secteurs de l'éducation, ainsi qu'un portefeuille de projets prioritaires. Le portefeuille comportait 33 projets pour une enveloppe de 27782 millions d'ouguiyas. Plus de 40 pour cent du portefeuille porte sur des constructions. A ce jour, 10732,614 millions sont mobilisés par la DPEF pour dix projets principalement au profit de l'éducation de base et de l'enseignement supérieur. Les projets retenus initialement pour l'enseignement originel et l'alphabétisation n'ont pas dépassé le stade d'idée de projet. Le taux de décaissement de ces projets demeure faible, il est de 40% au 31 décembre 2024<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Revue conjointe du PNSDSE 2024

Le L'analyse des progrès permettra d'apprécier l'efficacité et l'efficacit  des d penses. L'analyse se fondera sur l' volution des indicateurs, les mesures mises en place par les d partements en 2024.

## I.1. Evolution des indicateurs et analyse des progr s

Le chantier  ducation de la SCAPP 2021-2025 comprend douze indicateurs, mais la matrice de suivi ne pr cise pas toujours leurs sources. Certains indicateurs n'ont pas de cibles d finies, et certaines valeurs de r f rence diff rent des statistiques officielles. En l'absence de donn es actualis es, l'analyse repose sur les objectifs du plan d'action, parfois en recourant   des indicateurs proxy.

La loi d'orientation 2022-023 engage l' tat   garantir les ressources n cessaires au financement de l' ducation, conform ment aux recommandations du Cadre d'action  ducation 2030 qui fixe 4 % du PIB comme niveau de financement minimal pour r aliser l'agende 2023. En 2024, la loi de finances rectificative a allou  13 %<sup>3</sup> des d penses publiques   l' ducation. L' tat reste le principal bailleur du secteur, avec 1,544 milliard MRU d'investissements ex cut s sur le budget d'investissement (BCI), repr sentant 59 % des pr visions initiales. Les partenaires techniques et financiers (PTF) ont financ  1,26 milliard MRU, soit 111 % des pr visions du plan d'action triennal du PNDSE III. Cependant, ces efforts sont ralentis par des proc dures administratives lourdes, des contraintes propres aux bailleurs et un manque de tra abilit  budg taire.

Le syst me  ducatif mauritanien poursuit sa r forme vers un enseignement de base unifi  sur neuf ann es, int grant une ann e de pr scolaire. Le recensement g n ral de la population et de l'habitat de 2023 r v le que 28 % des enfants de 3   5 ans sont scolaris s, avec un acc s plus marqu  pour les enfants de 5 ans. L'enseignement formel accueille environ 11 % de ces enfants, tandis que la moiti  fr quentent des structures coraniques. En l'absence d'infrastructures adapt es, pr s de 6 % sont inscrits de mani re pr coce au primaire. L'objectif de 50 % de scolarisation au pr scolaire fix  pour 2030 semble difficilement atteignable, d'autant que la gouvernance du sous-secteur reste morcel e entre plusieurs minist res.

La tendance d favorable   la socialisation universelle   l'horizon 2030 est renforc e par les donn es du RGPH. Le recensement indique que 17,5 % des enfants de 6   11 ans sont totalement hors du syst me  ducatif, 23,3 % fr quentent exclusivement des  coles coraniques, et 56 % sont inscrits au primaire – un progr s notable depuis 2013. Le taux brut de scolarisation (TBS) est estim    96,9 % selon les donn es du RGPH, mais   110 % dans les statistiques administratives.   peine 1 % des enfants de cette tranche d' ge sont d j  au secondaire. Chez les 12-18 ans, 13 % sont hors du syst me, et 40,7 % sont encore au primaire, refl tant les retards scolaires. Le TBS au secondaire s' tablit   36,8 %, contre 30,3 % en 2013. Malgr  les investissements, la capacit  d'accueil demeure insuffisante : entre 2011 et 2020, seuls 1 308<sup>4</sup> salles ont  t  construites au primaire (sur un objectif de 3 643) et 798 au secondaire (sur un objectif de 1 292).

---

<sup>3</sup> Calcul de l'auteur sur la base du fichier d'ex cution du LFR 2024

<sup>4</sup> Rapport d' valuation du PNDSE II

La qualité de l'apprentissage reste préoccupante. Selon l'enquête SDI 2024, seuls 56 % des élèves de la quatrième année primaire lisent une phrase simple en arabe, et seulement 26 % la comprennent. En français, ces chiffres tombent respectivement à 18 % et 3,7 %. En mathématiques, 62 % réussissent une addition simple, 17 % une soustraction à deux chiffres et à peine 9 % une multiplication. Le taux d'achèvement du primaire, en baisse de six points depuis 2019, souligne l'instabilité du système. Le taux d'achèvement a enregistré une baisse significative en 2023, après une progression notable entre 2016 et 2019.

*Tableau : Évolution du taux d'achèvement au fondamental entre 2016 et 2023*

	2016	2017	2018	2019	2023	2024
Garçons	59,6 %	67,2 %	67,6 %	64,7 %		
Filles	63,1 %	72,5 %	68,8 %	70,9 %		
<b>Total</b>	<b>61,3 %</b>	<b>69,8 %</b>	<b>68,2 %</b>	<b>67,7 %</b>	<b>61,2 %</b>	<b>ND</b>

Source : Rapport PNDSE III

La faiblesse des acquis des élèves, la rentrée tardive des enfants au primaire et la proportion élevée d'écoles incomplètes (60%<sup>5</sup>) expliquent en partie le faible niveau d'achèvement du cycle primaire et le maintien de la place de la composante informelle du système éducatif.

L'enseignement originel est considéré comme un levier essentiel pour l'alphabétisation de la population et la préparation des enfants à l'école et contribue fortement à la scolarisation des enfants notamment en âge d'obligation scolaire (6-14 ans). Le RGPH indique un taux important de scolarisation des enfants dans ce régime d'enseignement. Deux enfants sur trois, parmi la tranche d'âge de 3 à 5 ans, fréquentent l'enseignement originel. Il contribue également à l'objectif de scolarisation universelle, avec 60 % des enfants de 6 à 14 ans inscrits dans l'enseignement originel. Toutefois, le niveau d'alphabétisation s'améliore timidement : le taux d'alphabétisation chez la population de 10 ans et plus est passé de 36 % en 2013 à 30 % en 2023, soit une diminution de 6 points en dix ans.

La structure démographique du pays (plus de 50% ont moins de 18 ans) et l'importance du phénomène de déscolarisation et la non-scolarisation des enfants et des jeunes présente un défi pour le système éducatif et notamment pour le sous-secteur de la formation professionnelle. En effet, ce sous-secteur du système éducatif est identifié comme un levier clé pour la préparation de la population à la transition démographique tant attendue, afin d'assurer des dividendes démographiques transformateurs. IL revêt également une importance capitale pour le maintien de la paix et la cohésion sociale, dans un contexte régional fragile. En effet, en 2020, plus de 40 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient hors du système éducatif et sans emploi.

La **Formation Technique et Professionnelle (FTP)** a pour vocation principale de préparer à l'emploi, tout en permettant la poursuite d'études supérieures. La SCAPP et la loi d'orientation du système éducatif considèrent la formation professionnelle comme « l'une des principales

<sup>5</sup> Donnée tirée du Pacte de partenariat

composantes du dispositif national de préparation des ressources humaines et l'un des leviers essentiels du développement. »

La vision de la stratégie nationale de l'**Éducation et de la Formation Technique et Professionnelle** (EPTP) 2023-2030 s'aligne sur la vision et les objectifs de la SCAPP : « *En 2030, la Mauritanie disposera d'une population formée aux compétences du XXI<sup>e</sup> siècle pour répondre efficacement aux besoins présents et futurs du marché du travail, soutenue par un système de développement des compétences favorisant l'employabilité, l'innovation, l'entrepreneuriat et l'apprentissage tout au long de la vie.* »

Le nombre d'étudiants dans ce secteur en 2023-2024 est 9 591 dont 33% de filles, soit une augmentation de 25,7 des effectifs par rapport à 2022-2023<sup>6</sup>. Le ratio élèves/formateur 15,62, cependant ce taux cache des disparités régionales importante ; alors que le ratio est de 11,35 au Tagant, il est de 24,37 au Gorgol. Le taux de redoublement demeure élevé selon la revue du PNDSE 2024, il se situe à 6%.

Cependant, le taux de participation aux programmes d'enseignement technique et professionnel (pour les jeunes de 15 à 24 ans) s'est situé à 0,95 % en 2023, contre 0,92 % en 2018. Ce taux reste faible pour l'ensemble de la population et encore plus faible pour les femmes (0,95 % contre 0,96 % pour les hommes).

Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants dans le public est passé de 23 656 en 2019 à 34 616 en 2024, dont 45 % de filles. **Toutefois, le ratio d'étudiants pour 100 000 habitants a diminué, passant de 690 à 643, en raison d'une mise à jour démographique.** Le taux d'encadrement, quant à lui, s'est légèrement amélioré en passant de 31 en 2019 à 39 en 2024.

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Part de l'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat (Service de la dette exclu)	18%	2020	MENRSE <sup>7</sup>	23,1% en 2025 et 30% en 2030	19,9% <sup>8</sup>	19,8% (Exécution LFR 2023)	ND
Dépenses publiques en éducation (% du PIB)	1,89% <sup>9</sup>	2020					ND
Taux de préscolarisation	9,30%	-	-	50%		10,98% (RGPH)	ND

<sup>6</sup> Rapport de la revue du PNDSE DE 2024

<sup>7</sup> Données tirées du Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025

<sup>8</sup> Source PNDSE III

<sup>9</sup> La matrice de indicateurs de la SCAPP ne précise pas la source ni la cible

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Nombre de garderies, jardins d'enfants et écoles coraniques en milieu rural fonctionnels	773 structures	-	-	Construction de 2000 écoles coraniques		NI	ND
Taux net de scolarisation au fondamental	79,90%	2020	MENRSE	90% en 2025 et 100% en 2030		56% (RGPH)	ND
Taux d'achèvement du primaire	89,80%	2020	MENRSE	92% en 2025 et 100% en 2030	61,2% (MENRSE)	61,2%	ND
Proportion de jeunes et d'adultes, hommes et femmes, sachant lire, écrire et compter	Taux d'analphabétisme de 31,3%	-	-	-		30% (RGPH)	
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une Formation professionnelle diplômante	8 170	-	-	16 118 en 2024		9255 (Bilan annuel)	9 591
Nombre de formateurs en FTP formés	598	-	-	-	ND	ND	614 ( Rapport revue PNDSE)
Nombre de femmes déscolarisées alphabétisées	43,35% chez les plus de 24ans	-	-	-		ND	ND
Etablissements construits et ouverts devant les étudiants	28 000	-	-	36 400 en 2030		NI <sup>10</sup>	
Centres de développement des compétences et Institut supérieur de formation aux métiers du gaz construits	3 CDC + 1 Institut	-	-	6 CDC + 1 Institut		ND	ND

## I.2. Réformes et mesures entreprises en 2024

En 2024, le gouvernement a adopté le Programme national de développement du secteur éducatif 2023-2030 (PNDSE III) ainsi que son plan d'action triennal 2024-2026. Ce programme reflète l'engagement de l'État pour garantir le droit à l'éducation pour l'ensemble de la population. L'élaboration de ce programme a été partiellement fondée sur les résultats du Rapport d'État sur le Système Éducatif National (RESEN 2024), bien que le démarrage tardif de ce processus ait limité l'exploitation optimale de ses conclusions dans la conception du PNDSE III.

Le PNDSE III devait servir à mettre en œuvre les orientations et directives de la loi n°2022-023 portant orientation du système éducatif. Toutefois, le retard dans l'élaboration de la politique linguistique et des textes d'application liés à cette loi a restreint l'intégration complète de ses

<sup>10</sup> Indicateur non identifié

principes dans le programme. De plus, les ressources financières allouées restent insuffisantes pour garantir l'effectivité de l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 14 ans, comme prévu par la loi, et pour assurer des standards de qualité, particulièrement au niveau primaire, dans un contexte où l'enseignement privé se retire progressivement.

Le gouvernement a également signé un Pacte de partenariat avec les partenaires techniques et financiers (PTF), qui se sont engagés à soutenir la mise en œuvre du PNDSE III. Ce pacte précise les engagements des deux parties pour une mise en œuvre efficace des réformes prioritaires. Cependant, des retards sont observés dans l'opérationnalisation de ces engagements, notamment concernant la mise en place du dispositif institutionnel de pilotage du programme. En outre, des réserves ont été émises par le Groupe local des partenaires techniques et financiers, notamment en raison de la non-prise en compte des conclusions et recommandations issues de l'évaluation du PNDSE II.

Concernant les réformes institutionnelles, plusieurs mesures ont été prises pour renforcer le cadre du secteur. Ainsi, la Commission nationale des curricula a été mise en place, de même que le Comité scientifique de l'IPELAN. Un cadre de référence des programmes a également été élaboré conformément aux dispositions de la loi d'orientation. Par ailleurs, le MASEF a validé la stratégie nationale de développement du préscolaire, visant à renforcer le développement de l'éducation préscolaire et à intégrer l'année préparatoire au sein des écoles primaires et des Mahdara. Cependant, l'agence dédiée au préscolaire, prévue par la loi, n'a pas encore été mise en place.

Le gouvernement a procédé à la rénovation et à l'équipement de l'ensemble des écoles maternelles publiques. À ce jour, plus de 200 monitrices sont en formation à l'École nationale du travail social et 140 éducatrices sont en cours de recrutement. Dans le cadre du Projet d'Appui à l'Éducation de Base, un programme de renforcement des compétences a permis à près de 600 éducatrices de bénéficier d'une formation, et 395 classes préscolaires ont été dotées en équipements. De plus, 28 contrôleurs de jardins d'enfants ont été mobilisés pour veiller au respect des normes et standards dans le secteur. Parallèlement, 22 réseaux de la petite enfance ont été contractés à travers les wilayas, permettant d'accueillir 15 000 enfants vulnérables. En outre, 225 jardins d'enfants ont été autorisés dans le pays et 450 Mahdara-préscolaire accueillent désormais des enfants en âge préscolaire.

Dans le domaine de l'alphabétisation, les efforts demeurent limités, avec seulement 3 375 bénéficiaires recensés. Concernant l'enseignement primaire, le retrait progressif de l'enseignement privé en faveur du public a continué, particulièrement dans les trois premières années. Pour répondre à l'afflux annuel de plus de 80 000 enfants de 6 ans, le gouvernement a construit 1 062 salles de classe, recruté 886 enseignants et titularisé 1 143 prestataires de services, dont 768 instituteurs et 365 professeurs. Un total de 43 000 tables-bancs a été distribué dans les écoles. En outre, le nombre de cantines scolaires a atteint 1 710, bénéficiant à 242 548 élèves en 2023-2024, et plus de 200 000 uniformes scolaires ont été distribués pour encourager la scolarisation des enfants issus de familles démunies.

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, des missions d'encadrement pédagogique ont été organisées pour 4 056 enseignants, et une prime d'encadrement de 10 000 MRO a été

introduite en 2024. La formation de plus de 80 % des inspecteurs en matières scientifiques a également eu lieu, dans le cadre de la réforme curriculaire. Cette année, l'élaboration du cadre référentiel des curricula a permis la réécriture des programmes du primaire et de la première année du collège, ainsi que l'élaboration de nouveaux programmes en informatique et technologie. Un programme expérimental a également été lancé pour la première année fondamentale en langues nationales.

En matière de ressources pédagogiques, 1 044 280 manuels scolaires ont été imprimés en 2024, dont 560 020 pour l'enseignement de base et 484 260 pour l'enseignement secondaire. L'essor de l'enseignement numérique a été facilité par la dotation de 2 700 tablettes aux enseignants du secondaire dans les disciplines de base, contenant des supports pédagogiques, des manuels et des exercices corrigés. Plus de 2 150 élèves ont pu accéder à l'enseignement numérique via des plateformes éducatives et bénéficier d'un accompagnement à distance pour les candidats au baccalauréat.

Le programme « Excellence Républicaine » a permis l'intégration de 78 élèves issus de familles inscrites au Registre Social au Lycée de l'Excellence, avec un taux de réussite de 90,9 %. Par ailleurs, plus de 40 000 cours de soutien ont été organisés pour les classes terminales, accompagnés de la distribution et de la mise en ligne d'annales dans les filières scientifiques. Ces efforts ont permis une amélioration significative du taux de réussite au baccalauréat, atteignant 23 % en session normale en 2024, contre 15 % en 2023, et 16 % en session complémentaire contre 12 % l'année précédente.

En réponse à cette augmentation du taux de réussite, le système d'enseignement supérieur fait face à une pression croissante. La réforme du système d'orientation, engagée en 2024, vise à aligner l'insertion des nouveaux bacheliers avec les besoins du marché, tout en respectant leurs choix. Pour soutenir cette ambition, un complexe universitaire de 11 000 places a été mis en service, et de nouvelles filières ont été ouvertes, telles que la chirurgie dentaire, un master en intelligence artificielle (SupNum), un master en traduction (ISPLTI Nouadhibou), et des formations en logistique et gestion portuaire (ISSM).

L'Institut Universitaire Professionnel a été transformé en Institut Supérieur de Génie Industriel, et la Nouakchott Business School a été ouverte pour répondre aux besoins du marché. La réforme de l'École Normale Supérieure, qui a vu l'introduction de huit nouvelles filières éducatives, s'inscrit également dans l'objectif de renforcer la qualité de l'enseignement.

En ce qui concerne la gouvernance de l'enseignement supérieur, le gouvernement a adopté trois nouveaux textes réglementaires pour moderniser le secteur, renforcer les outils de gestion et d'évaluation, et améliorer la qualité des formations. Le recrutement de 98 professeurs et l'intensification de la coopération en matière de qualité ont également été réalisés. La suppression des bourses de premier cycle à l'étranger permettra de réallouer des ressources à la recherche scientifique et à l'amélioration de la qualité des conditions d'études.

La restructuration du Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (HCRSI), ainsi que la réorganisation de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI), ont permis de renforcer la dynamique de la recherche, avec l'accréditation de 11 nouvelles unités de recherche et le soutien à 41 unités existantes.

L'offre de l'enseignement professionnelle a été renforcé en 2024, grâce à la création de deux nouveaux établissements de FP à Nouadhibou (TIC) et Nouakchott et la construction et équipement de salles d'apprentissage à Néma et Mbera . la relance de l'extension du CSET à Nouakchott devrait également contribuer au renforcement de l'offre de la FPT ainsi que la Réhabilitation /rénovation de certains établissements de formation. Le lancement de la plateforme Tekwin renforcera le pilotage du sous-secteur de la formation professionnelle et favorisera une gestion axe sur les résultats.

### III. Analyse des défis et contraintes

Le secteur de l'éducation en Mauritanie fait face à plusieurs contraintes et défis structurels importants.

Tout d'abord, **la répartition spatiale de la population** constitue un défi majeur pour le développement des services sociaux, en particulier dans le secteur éducatif. En 2023, la Mauritanie comptait environ cinq millions d'habitants répartis sur 8 438 localités, dont plus d'un quart comptent moins de 50 habitants. Deux localités sur cinq comptent moins de 100 habitants. Cette dispersion démographique complique la couverture territoriale et rend l'accès à l'éducation difficile et coûteux pour de nombreux enfants, en particulier pour ceux qui se trouvent à plus de 3 km d'une école.

**Les normes sociales** représentent également un obstacle significatif. Dans certaines régions rurales, notamment, les pratiques sociales et culturelles favorisent souvent la non-scolarisation et la déscolarisation des enfants, en particulier des filles. Le mariage précoce et le travail des enfants sont des phénomènes de grande ampleur. De plus, certaines normes relatives à l'organisation sociale restreignent le développement de métiers et de formations professionnelles, qui sont parfois perçus comme réservés à certaines « castes sociales », ce qui limite les opportunités pour de nombreux jeunes. Le niveau élevé de chômage parmi les jeunes, notamment les diplômés, associé à la qualité médiocre de l'éducation, a contribué à la dévalorisation de l'éducation comme ascenseur social. Ce phénomène réduit l'intérêt pour l'éducation, en particulier au sein des groupes vulnérables, où la perception que l'éducation n'apporte pas de débouchés concrets s'intensifie.

**Le sous-financement du secteur éducatif** constitue également une contrainte structurelle majeure. Les ressources allouées aux sous-secteurs clés de l'éducation de base, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation sont insuffisantes. Cela a un impact direct sur le développement des ressources humaines et compromet les perspectives de développement du pays, ainsi que sa cohésion sociale. En 2020, 44 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient hors du système éducatif et sans emploi, une situation préoccupante dans le contexte sahélien, propice à la délinquance et à l'insécurité, en particulier dans les centres urbains. Par ailleurs, avec un taux d'analphabétisme de 30 % et des défis importants d'accès et de qualité dans l'éducation de base, la Mauritanie est loin de pouvoir tirer pleinement parti de ses dividendes démographiques liés à la transition démographique. L'indice de capital humain (ICH) de la Mauritanie, estimé à 0,38, indique une faible performance. Cela signifie que les enfants nés dans le pays n'atteindront que 38 % de leur potentiel productif optimal sans une éducation complète et une santé adéquate.

**La gouvernance du secteur éducatif** représente également un défi majeur. La gestion du secteur, notamment la capacité des acteurs et la cohérence de l'action gouvernementale, entrave la mise en œuvre effective de la politique éducative. Les fonctions de planification, de coordination et de suivi-évaluation restent faibles, ce qui limite la prise de décisions basées sur des données probantes. La coordination et le dialogue sectoriels ont été identifiés comme des facteurs cruciaux pour la mise en œuvre des réformes prioritaires dans le cadre du Pacte de partenariat. « La coordination et le dialogue sectoriels nécessitent non seulement un plus grand engagement des parties prenantes, mais aussi une coordination effective entre les ministères en charge de l'éducation, tant au niveau central, avec des efforts concédés, qu'au niveau régional, où des efforts restent à faire ».

Enfin, la question du corps enseignant demeure une contrainte majeure. Le faible niveau des enseignants, l'attractivité limitée du métier et la gestion inefficace de cette ressource essentielle nuisent à la réalisation de la mission principale de l'école : l'acquisition des compétences et des savoirs. Le manque de formation adéquate et de soutien pour les enseignants contribue à la faiblesse des résultats pédagogiques, exacerbant ainsi les inégalités éducatives dans le pays.

## IV. Perspectives

L'adoption du Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation (PNDSE III), soutenu par les bailleurs de fonds et partenaires internationaux, crée des conditions favorables à l'atteinte des objectifs fixés. En effet, le PNDSE III définit des cibles plus réalistes que celles de la SCAPP, avec pour objectifs :

- Scolariser 50 % des enfants de cinq ans dans les classes préparatoires d'ici 2029.
- Atteindre une préscolarisation de 33 % des enfants âgés de 3 à 5 ans.
- Un taux d'achèvement de 88 % pour le primaire, de 65 % pour le premier cycle du secondaire et de 38 % pour le second cycle du secondaire.

Concernant la formation professionnelle, le PNDSE III prévoit d'atteindre une capacité d'accueil de 20 000 étudiants à l'horizon 2029. Le ratio d'étudiants pour 100 000 habitants devrait quant à lui atteindre 949 en 2029. En ce qui concerne l'enseignement originel, les indicateurs retenus se concentrent principalement sur les processus, tels que le nombre de cheikhs de Mahadras formés.

Le PNDSE III a été validé par le groupe local des partenaires techniques et financiers, facilitant ainsi la soumission d'une demande de financement auprès du Partenariat Mondial pour l'Éducation. Ce pacte de partenariat prévoit des mesures et réformes visant à améliorer la gouvernance du secteur et à répondre aux défis liés à l'enseignement, notamment au niveau primaire. La réforme proposée par le Pacte de partenariat devrait constituer un levier majeur pour surmonter les obstacles à une éducation inclusive et de qualité.

Le projet Sahel, qui finance à hauteur de 148 millions de dollars les initiatives en Mauritanie et au Tchad, contribuera au renforcement des capacités des acteurs du système éducatif mauritanien.

Le gouvernement s'est également engagé, dans le cadre de son partenariat avec les partenaires techniques et financiers, à mettre à disposition les ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du PNDSE III et de son plan d'action triennal. Ce plan sera

réactualisé tous les trois ans, avec une augmentation progressive de la part du budget de l'État alloué au secteur de l'éducation et de la formation afin de combler les besoins financiers identifiés.

Pour 2025, les départements en charge de l'éducation ont identifié plusieurs mesures prioritaires visant à renforcer la gouvernance du secteur et à améliorer l'offre éducative et sa qualité. Parmi celles-ci, la création d'une Agence Nationale pour le Développement de l'Éducation Préscolaire est une mesure clé, en vue de la mise en œuvre de la réforme du préscolaire et de la concrétisation des orientations de la loi d'orientation et du programme présidentiel. La révision de la carte scolaire, prévue en 2025, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre effective de la loi d'orientation du système éducatif, afin de réaliser la promesse de ne laisser personne pour compte.

Dans une optique de renforcement de l'éducation inclusive et spécialisée, une Stratégie Nationale d'Inclusion Éducative sera élaborée et mise en œuvre en 2025. Parallèlement, des mesures spécifiques seront prises pour réduire le décrochage scolaire des filles, en particulier dans les zones rurales.

L'institutionnalisation d'un fonds spécial destiné à récompenser les enseignants exceptionnels et le développement d'une nouvelle politique du livre scolaire devraient contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et à répondre aux facteurs dégradants.

Le gouvernement prévoit également de mettre en place un programme élargi pour la construction, la réhabilitation et l'équipement des écoles et bâtiments administratifs, tout en concevant une politique de maintenance adéquate pour garantir leur pérennité.

Enfin, l'offre d'enseignement supérieur sera renforcée par la création de cinq écoles régionales (au niveau des quatre capitales régionales et de Nouakchott), ainsi que par l'établissement d'une université à Nouadhibou.

## V. Financement du chantier

En 2024, les dépenses d'investissement dans le secteur de l'éducation s'élèvent à 2,804 milliards d'ouguiyas, dont 55 % proviennent du budget de l'État. Ce niveau de financement est principalement attribué au sous-secteur de l'éducation de base et secondaire. Ces dépenses n'incluent pas les investissements relatifs aux infrastructures scolaires inscrits sous le budget du ministère de l'Habitat, ni les dépenses effectuées par le programme Tazzour dans le secteur.

En effet, la loi de finances rectificative de 2024 a alloué 13 355 284 795 ouguiyas à l'éducation et à la formation. Ces crédits sont répartis entre plusieurs départements ministériels, notamment le ministère de la Défense nationale, le ministère de la Santé, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministère du Commerce et du Tourisme, ainsi que le ministère de l'Autonomisation des jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service civique, qui assurent la tutelle de plusieurs institutions d'enseignement supérieur et de formation professionnelle. Ces allocations bénéficient également au ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système éducatif, au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, au ministère des Affaires islamiques et de

l'Enseignement originel, au ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille, ainsi qu'au ministère de la Formation professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers.

Tableau 2 : Suivi des investissements dans le secteur de l'éducation selon la nature du financement

Programmation SCAPP 2021-2025	Coût Plan d'Action SCAPP 2021-25	Année 2021		Année 2022		Année 2023		Année 2024	
		Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext
<b>Chantier4:</b> "Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle"	26 521	1 076	153	1 639	703	839	662,35	1544 <sup>11</sup>	1026

## VI. Conclusions du chantier

Le développement d'un capital humain de qualité reste l'un des piliers essentiels pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux de la Mauritanie. Malgré les efforts notables du gouvernement notamment dans le domaine l'accès, l'équité et la diversification de l'offre éducative, le système éducatif demeure confronté à de profondes contraintes structurelles et financières qui limitent son efficacité. Les résultats des élèves, le niveau du phénomène du décrochage scolaire et la proportion importante des jeunes sans qualification et sans emploi sont des phénomènes préoccupants.

Le niveau d'achèvement du primaire, le taux de chômage important parmi les jeunes diplômés soulignent une instabilité du système éducatif national. La dégradation continue du niveau des élèves en dépit des investissements dans le secteur indique un problème de gouvernance qui limite l'efficacité de dépenses investies dans le secteur

La mise en œuvre du PNDSE III, en cohérence avec la SCAPP, offre une opportunité stratégique pour transformer durablement le secteur, à condition de renforcer la gouvernance, d'améliorer la qualité de l'enseignement, et de garantir une mobilisation soutenue des ressources internes et externes.

L'engagement renouvelé de l'État, le partenariat avec les acteurs du développement, et les réformes engagées doivent s'inscrire dans une logique de résultats, d'inclusion et de transparence, afin d'assurer à chaque enfant et jeune Mauritanien les conditions d'un apprentissage équitable, de qualité et porteur d'avenir.

<sup>11</sup> Source Rapport de la revue conjointe du PNDSE

## VII. Recommandations

L'adoption du PNDSE III et l'élaboration d'un Pacte de partenariat avec les partenaires techniques et financiers représentent des opportunités majeures pour renforcer la cohérence des interventions dans le secteur de l'éducation. Cela suppose toutefois la promotion d'une gestion efficiente des ressources et l'ancrage d'une approche axée sur les résultats dans la mise en œuvre de ce programme intégré de développement du secteur.

Par ailleurs, la prise en compte des leçons apprises et des conclusions issues de l'évaluation indépendante du PNDSE II est indispensable pour lever les goulots d'étranglement qui freinent l'atteinte des objectifs de la SCAPP et des politiques éducatives engagées depuis 2001, et pour inverser les tendances défavorables de certains indicateurs sectoriels.

Ainsi, des mesures urgentes doivent être entreprises pour garantir la mise en œuvre d'une réforme pertinente et efficace du secteur :

- **Actualiser le plan d'actions triennal du PNDSE III** et réviser les stratégies de mise en œuvre à la lumière des résultats de l'évaluation du PNDSE II et du RESEN. Le développement du RESEN a connu un retard en raison de l'absence de données fiables, notamment celles issues du SIRAGE, ce qui a limité son utilisation dans l'élaboration du PNDSE III. Ce dernier a été développé parallèlement au processus du RESEN. De même, l'évaluation indépendante du PNDSE II a été finalisée au moment de la validation du PNDSE III, ce qui a limité son intégration.
- **Réviser les organigrammes des ministères en charge du pilotage du secteur**, afin de renforcer la cohérence institutionnelle, notamment en lien avec les exigences de la réforme de la gestion publique (LOLF). Les audits institutionnels réalisés sur plusieurs fonctions et directions du MENRSE offrent une base solide pour accélérer ce processus. Le chevauchement des missions et l'ambiguïté des rôles de certaines institutions constituent une contrainte majeure, freinant l'efficacité des réformes et limitant l'exploitation optimale des opportunités disponibles.
- **Renforcer les fonctions de planification, de suivi en temps réel et d'évaluation des politiques éducatives**. Cela nécessite un renforcement des capacités des directions concernées, ainsi qu'une réforme en profondeur des systèmes d'information du secteur. Une attention particulière doit être portée à la cohérence du système statistique et à la promotion de l'usage des données, à travers un cadre renforcé de redevabilité.
- **Accélérer la mise en œuvre de la politique des enseignants**, en vue de remédier durablement à la pénurie d'enseignants qualifiés dans l'éducation nationale. Le projet Sahel et la réforme prioritaire adoptée dans le cadre du Pacte de partenariat offrent une opportunité de proposer des solutions pertinentes et efficaces, à condition d'un engagement politique fort et d'un leadership affirmé.
- **Élaborer les textes d'application de la loi d'orientation dans les plus brefs délais**, en particulier la politique linguistique, qui devra tirer les enseignements des expériences

passées et tenir compte des contraintes structurelles du secteur. La clarification de cette politique conditionne plusieurs chantiers majeurs : la réforme des ENI et ENS, la révision des programmes scolaires et le développement de nouveaux manuels.

Ces mesures doivent impérativement être accompagnées d'une augmentation significative des allocations budgétaires allouées au secteur de l'éducation, ainsi que d'une politique d'aménagement du territoire apte à limiter l'urbanisation anarchique, qui complique la planification et la distribution équitable des infrastructures éducatives.

# I. Annexes

## VIII.1. Bibliographie

- Loi d'orientation 023-2022 du système éducatif national ;
- SCAPP 2016-2030
- Plan d'actions 2021-2025
- Rapport d'Etat de diagnostic du system éducatif RESEN 2023
- Programme national de développement du secteur de l'éducation II et III, ministère de l'Éducation nationale, Mauritanie
- Politique nationale enseignante 2023-2030, mai 2023, ministère de l'Éducation nationale et de la réforme du système éducatif, Mauritanie
- Rapport d'évaluation indépendante du PNDSE II, Institutions et développement, 2024 , Mauritanie
- Rapport de la revue conjointe du PNDSE
- Les rapports thématique RGPH 2023, ANSADE, Mauritanie
- Indicateurs de prestation de services en éducation (SDI), 2024, ANSADE, Cellule d'évaluation, Mauritanie
- Les matrices de suivi des PTA des départements sectoriels, 2024, Primature, Mauritanie